Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Centre de Conseil et de Service

BANCASSURANCE – FAST

COURRIER – TDF – CHEQUES

La CFDT opposée à une différence de traitement

Pour rappel, depuis le 1 janvier 2018, la plage horaire de travail pour tous les salariés du Groupe est comprise entre 7h30 et 19h.

Le 9 novembre 2018, à Paris, s'est tenue la réunion des Délégués Syndicaux avec la DRH, afin de négocier un accord d'entreprise CCS pour les salariés travaillant en dehors des plages horaires définies par l'accord Groupe.

Bancassurance – Fast : RTT ou prime

La CFDT a consulté les salariés, elle a relayé leurs attentes de rester à 35H pour Bancassurance, de passer à 37H pour Fast.

	AVANT	proposition Direction APRES
Bancassurance	35h fin de service après 19h	35h + prime annuelle Superviseurs 37h + RTT
Fast	35h fin de service après 19h	37h + RTT temps partiels + prime annuelle

Par contre les unités Fast, n'étant actuellement pas à 37h, devraient percevoir une prime annuelle exceptionnelle au titre de l'année 2018.

Courrier – TDF - Chèques : RTT et prime

	AVANT	proposition Direction APRES
Courrier	39h prise de poste avant 7h30	39h + RTT + prime annuelle temps partiels + prime annuelle
Chèques	39h prise de poste avant 7h30	39h + RTT + prime annuelle temps partiels + prime annuelle
TDF	39h prise de poste avant 7h30	39h + RTT + prime annuelle temps partiels + prime annuelle

En résumé : versement d'une prime annuelle, sauf si vous passez de 35h à 37h en 2019.

Le changement de scénario horaires (35 h – 37 h – 39 h) peut être imposé par la Direction, à tout moment, après consultation du Comité d'Entreprise. La ***CFDT*** ne considère pas le passage à 37 h comme une compensation des horaires décalés.

La ***CFDT*** maintient donc sa demande d'une prime égalitaire pour tous les salariés travaillant en dehors des plages horaires fixées par l'accord Groupe, avec intégration au salaire en cas de changement de métier.

La direction travaille à la rédaction d'un accord d'entreprise qui nous sera présenté lors de la **prochaine réunion DS-DRH prévue le 6 décembre 2018.**